

L'agriculture urbaine

■■■ à Romainville

DOSSIER DE PRESSE



Sommaire

Préambule	p. 3 et 4
1/ Romainville, un territoire durable et innovant au cœur de la Métropole du Grand Paris	p. 5
2/ Développer l'agriculture urbaine et l'alimentation durable	p. 6
Implantation de l'agriculture urbaine dans la ville	p. 7
3/ Le projet de tour maraîchère	p. 8
Principes de construction : innovation architecturale et technique	p. 9
Principes d'utilisation du bâtiment	p. 11
Principes d'exploitation agricole	p. 12
4/ La gouvernance du projet	p. 14
5/ Le calendrier du projet	p. 14
6/ Conclusion	p. 14
7/ Entretien avec Corinne Valls, (Maire de Romainville)	p. 15

Contact presse

Cyril Anthéaume
01 49 15 55 49
06 14 18 59 15
cantheaume@ville-romainville.fr

www.ville-romainville.fr

Préambule



Au lendemain de la COP 21, alors que l'utilisation massive de combustibles fossiles, la déforestation, l'élevage et l'agriculture intensifs continuent de produire de grandes quantités de gaz à effet de serre et d'accélérer le réchauffement de la planète, nombre de collectivités locales entendent elles aussi, aux côtés des États, prendre la mesure de l'urgence écologique.

C'est dans cette logique, soucieuse de préserver l'environnement et ses habitants, de favoriser l'émergence de nouveaux modes de productions, d'accompagner le développement d'une économie plus responsable que la Ville de Romainville souhaite développer un projet d'agriculture urbaine à l'échelle de son territoire.

Limitier l'étalement urbain, promouvoir de nouvelles formes d'habitat, d'activités, en renforçant les transports en commun et les circuits courts sont des moyens à renforcer pour lutter, localement, contre le réchauffement climatique et en limiter ses effets sur la population.

Aussi depuis 2011, alors que les premiers projets d'agriculture urbaine se développent dans le monde, notamment en Amérique du Nord et en Asie, la municipalité de Romainville est décidée à inscrire l'innovation en faveur d'une alimentation durable sur son territoire. Parallèlement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) préconise un doublement des surfaces agricoles mondiales pour répondre aux besoins alimentaires des 9 milliards d'individus estimés en 2050, alors que celles-ci ont aujourd'hui tendance à disparaître. Pour répondre à ces besoins, seul le développement de l'agriculture urbaine permettra d'assurer une croissance raisonnée des surfaces agricoles. Sous toutes ses formes, quelle soit individuelle, partagée, associative, ou une véritable activité économique, le maraîchage en cœur de ville et en zones périurbaines doit donc devenir un incontestable complément à l'agriculture traditionnelle.

Des freins doivent pourtant encore être levés pour accompagner ces démarches innovantes et promouvoir une véritable filière économique en faveur d'une alimentation durable : soutien public à l'investissement, recherche, formation, maîtrise foncière.

Explorer, porter et essayer des solutions durables pour l'environnement et les populations sont des objectifs à partager le plus largement possible pour garantir l'avenir, en engageant acteurs économiques locaux et habitants dans un véritable projet de société commune.

L'agriculture urbaine en France se développe sous de nombreuses formes, des jardins familiaux aux potagers sur les toits, des cueillettes péri-urbaines aux ruchers intra-urbains, de l'éco-pâturage aux vergers communaux... Les citoyens, les collectivités, les entreprises, les associations rivalisent d'imagination pour faire naître une agriculture urbaine qui façonnera la ville de demain, plus verte, plus humaine, plus résiliente, plus agréable à vivre et surtout qui cultive d'étroits liens avec la ruralité qui la borde. Depuis des années, les projets fleurissent dans toutes les métropoles françaises, mais dans l'immense majorité des cas, ils sont le fruit d'une initiative citoyenne associative ne recherchant pas la viabilité économique.

1/ Romainville, un territoire durable et innovant au cœur de la Métropole du Grand Paris

Romainville se situe à 3 km à l'est de Paris, à l'extrémité orientale de la colline de Belleville, au sein du département de la Seine-Saint-Denis (93) et de la région Île-de-France. Sur 344 hectares, la commune compte 25 881 habitants (INSEE 2014). Elle appartient au Territoire d'Est ensemble regroupant 9 villes et plus de 400 000 habitants.

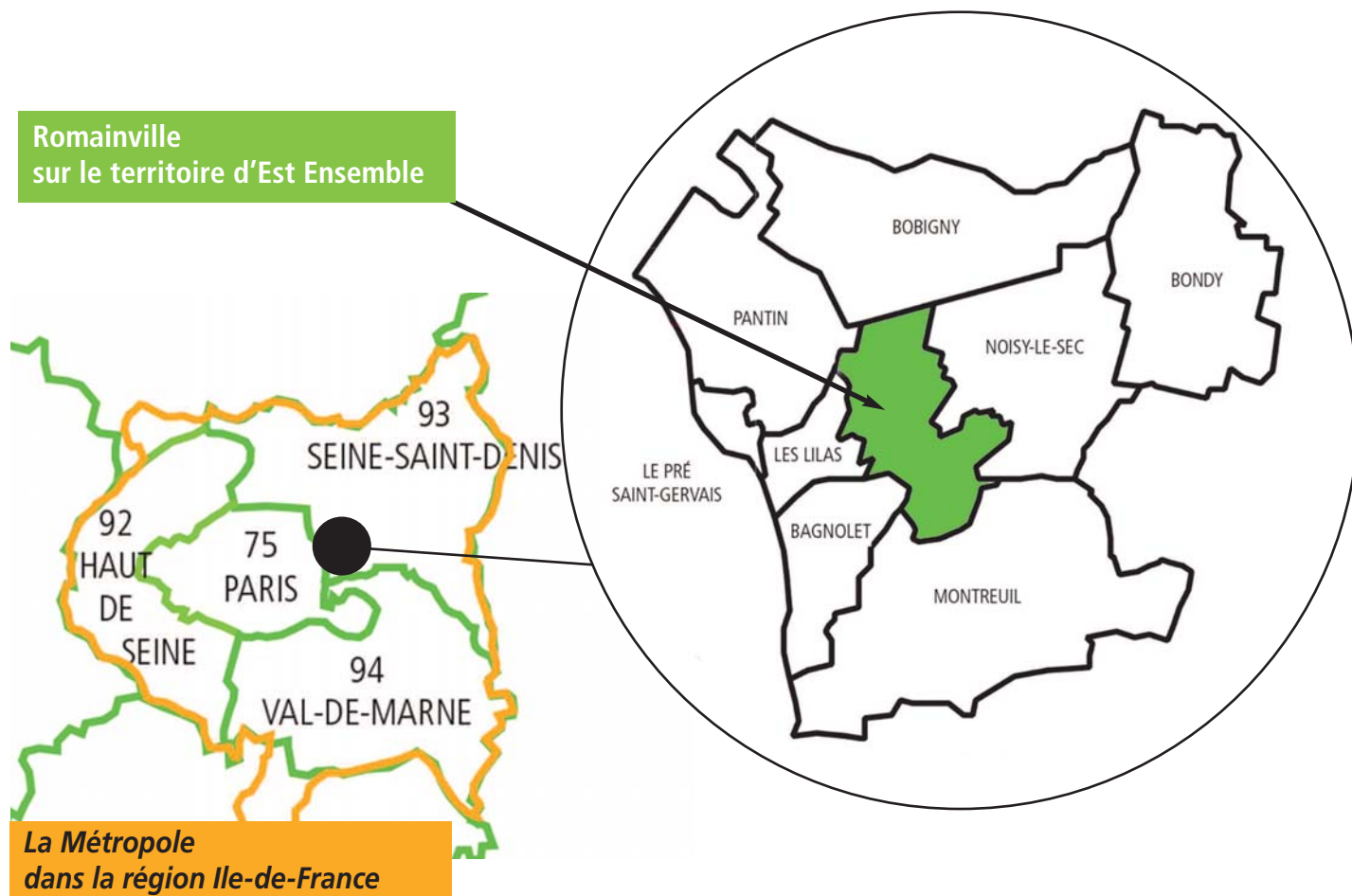
La Ville de Romainville est un territoire clé de la métropole Parisienne, prochainement connecté aux réseaux de transports lourds (ligne 11 en 2023, Tramway T1 en 2019 et le TZen 3 le long de l'axe RN3 en 2019). Le renforcement des transports en commun, les mutations économiques en cours, liées au passé industriel du territoire, et son caractère populaire constituent pour la ville autant de perspectives de développement.

La requalification, en cours ou programmée, de tous les quartiers d'habitat social, la conduite d'opérations d'aménagement structurantes marquent la volonté municipale d'assurer un développement durable du territoire.

La municipalité de Romainville s'est aussi engagée depuis de nombreuses années dans une démarche volontariste visant à assurer un développement économique pérenne.

Le soutien à l'implantation, la croissance de l'offre de locaux tertiaires et d'activités permettent aujourd'hui de répondre à cet enjeu à long terme. C'est en ce sens qu'elle accompagne avec détermination le développement d'entreprises sociales et solidaires dont les activités recouvrent le champ de l'alimentation durable.

Pour répondre en partie à ces enjeux, la municipalité de Romainville, le territoire d'Est Ensemble et Romainville Habitat portent un projet d'exploitation agricole en ville dense. Une démarche définitivement tournée vers l'avenir qui ouvre les portes à des réflexions plus larges comme celle de la résilience urbaine, de l'accès à des produits alimentaires locaux et de qualité, du développement des compétences des habitants et de la création d'emplois.



2/ Développer l'agriculture urbaine et l'alimentation durable

La Seine-Saint-Denis a longtemps été une terre agricole. Jusqu'à une période relativement récente, les communes de la petite couronne, et en particulier Romainville, ont vu perdurer des exploitations maraîchères de petite taille, assurant une partie de leur approvisionnement en primeurs. Aujourd'hui subsiste encore une production « privée » non négligeable, issue de nombreux jardins ouvriers, dont témoigne encore un parcellaire en « lanières » caractéristique. Mais face à l'intense concurrence foncière exercée par les activités industrielles puis par le résidentiel, le secteur agricole séquanodionysien a été réduit à la portion congrue.

A partir des études réalisées en 2012 par le cabinet SOA, complétées par l'INRA – AgroParisTech et Urbagri en 2013/2014, la municipalité a pensé un projet d'exploitation multiforme prenant la mesure des problématiques foncières de coûts et de pollution. Ainsi, afin de limiter l'emprise au

sol elle a imaginé une exploitation en hauteur au sein d'une tour, ainsi qu'en toiture des futurs programmes immobiliers et des activités maraîchères complémentaires en pleine terre (vergers,...).

Depuis 2015, la municipalité s'attache à développer sous toutes ses formes un secteur économique en devenir. Elle a accompagné le test d'activité du projet de ferme urbaine spécialisée dans la production et la commercialisation de micro-pousses, porté par Benoit Liotard « Le Paysan Urbain » associé au réseau les Jardins de Cocagne, en proposant un terrain au sein de la ZAC de l'Horloge.

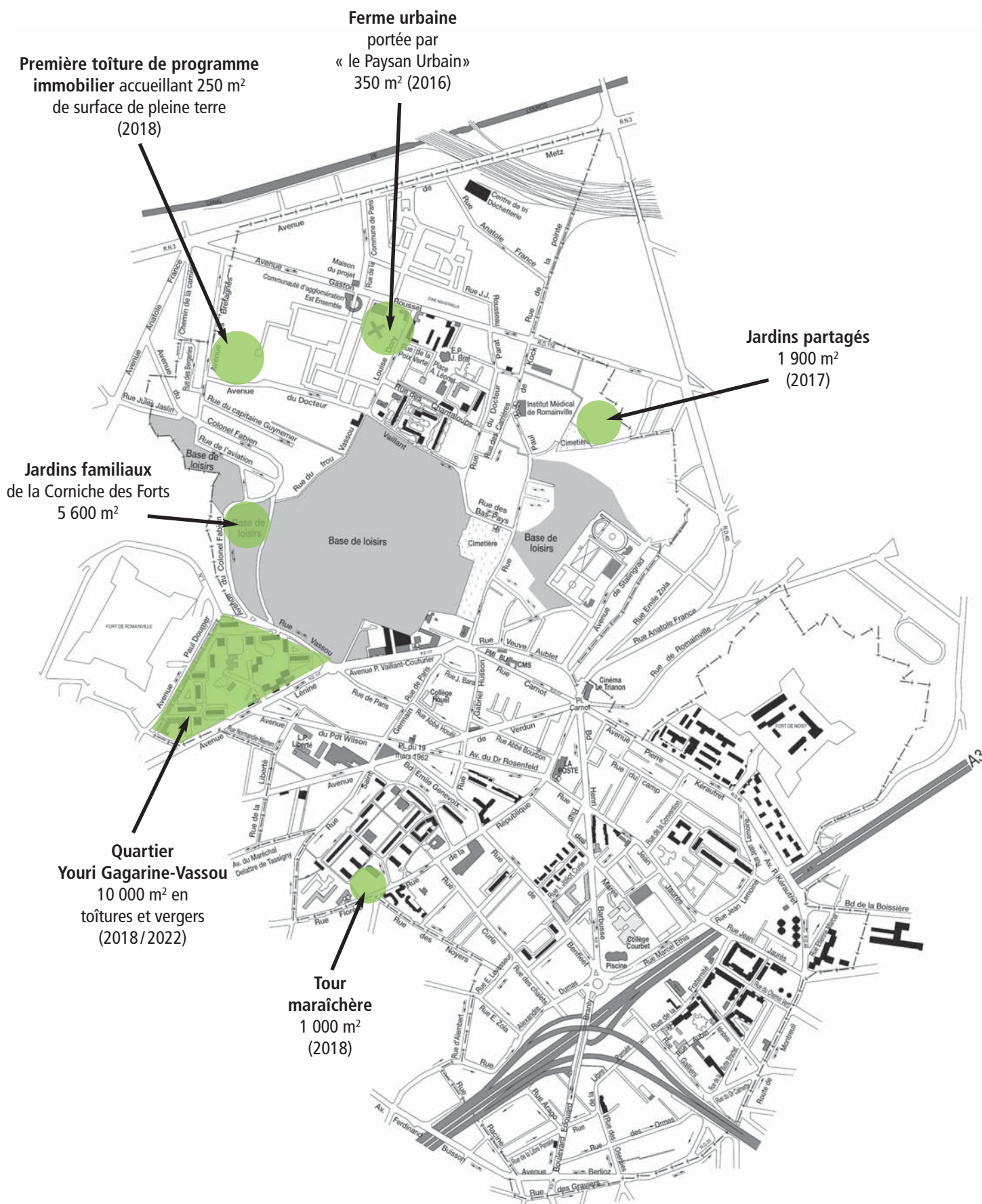
Un partenariat qui grandit, par la transformation du test d'activité en ferme urbaine pédagogique et démonstrative dès mars 2016 sur le terrain mis à disposition et par le portage prochain des études de faisabilité économique de la future exploitation de la tour.

Pour répondre à cette ambition de développement de l'agriculture en milieu urbain le Plan Local d'urbanisme a fait l'objet d'une révision le 20 mars 2013 autorisant les constructions ou installations à usage agricole sur l'ensemble du territoire communal. Ces nouvelles dispositions permettent de développer à l'échelle du territoire les exploitations agricoles (en toiture d'immeuble ou en pleine terre).



Benoit Liotard, membre de l'association Le Paysan Urbain, ZAC de l'Horloge.

Implantation de l'agriculture urbaine dans la ville



3/ Le projet de tour maraîchère

Située au cœur du quartier Marcel Cachin, entièrement requalifié depuis 2007 dans le cadre d'un vaste programme de rénovation urbaine porté par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU), la tour maraîchère sera implantée sur une parcelle de l'Office public de l'Habitat Romainville Habitat. Cet organisme a donc lancé en 2015 un concours

restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse afin d'assurer la réalisation du bâtiment maraîcher.

Le projet de l'équipe Ilimelgo, Secousses, Scoping, Etamine, Terr'eau ciel, Land'act, a été retenu.



“

Au croisement de la pratique maraîchère traditionnelle et de l'innovation technologique, ce projet nous a semblé une opportunité de reconnecter la ville et les champs, le ciel et la terre...

Ilimelgo

”

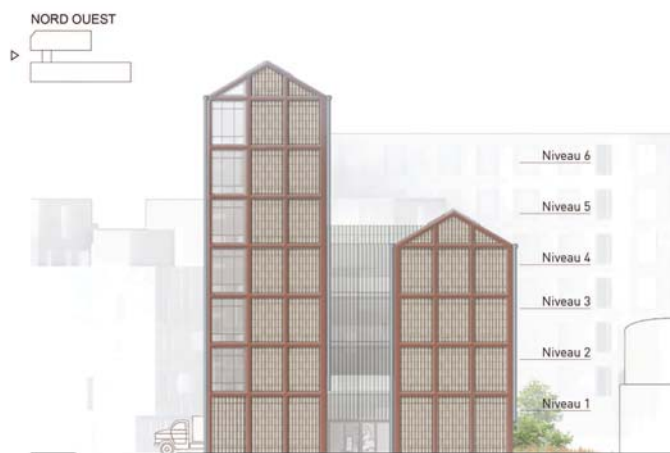
Principes de construction : innovation architecturale et technique

Le cahier des charges de la consultation exigeait une cohérence entre l'ambition d'une efficacité fonctionnelle au service d'une exploitation maraîchère responsable et l'intégration du bâtiment dans le site pour créer un lieu d'échanges et d'accueil du public.

Les besoins essentiels recherchés dans l'architecture du bâtiment :

- L'apport en lumière naturelle pour permettre le meilleur rendement possible des cultures
- La protection solaire et thermique
- La lisibilité des accès

Le parti pris de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été de répartir la surface d'exploitation sur 2 ailes : le dédoublement de façades a permis de régler finement les altimètres pour limiter les ombres portées et favoriser ainsi le développement des cultures.



SUD EST



Un bâtiment innovant

... conçu pour l'agriculture

- > disposition, volumes et matériaux ont été pensés pour maximiser l'apport de lumière naturelle
- > aménagements intérieurs facilitant l'activité agricole
- > nombreux locaux techniques et salles de stockage

... pensé pour une production écologique

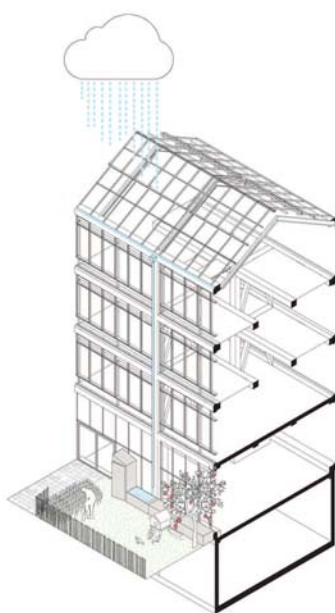
- > ventilation naturelle
- > récupération de l'eau de pluie
- > utilisation de compost

... énergétiquement performant

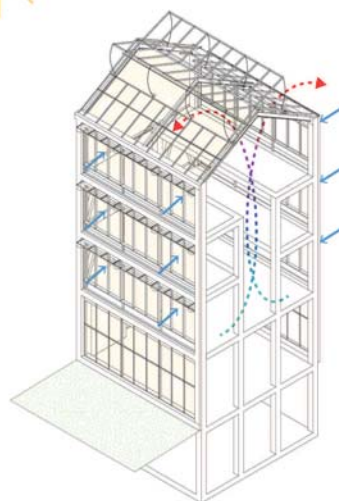
- > Une conception évitant les consommations énergétiques
- > Une enveloppe renforcée pour une meilleure isolation, des écrans mobiles et thermiques pour limiter les déperditions de chaleur la nuit en hiver et lutter contre la surchauffe en été, ventilation naturelle
- > La réutilisation des calories produites par la serre afin de produire de l'eau chaude à l'aide d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau et d'alimenter ainsi le système de chauffage des bacs de culture
- > La gestion et le contrôle des installations techniques du bâtiment par une gestion technique centralisée (GTC) permettant notamment une régulation fine du chauffage des bacs et du chauffage général ou de l'éclairage (LED)
- > Une utilisation privilégiée de matériaux bio-sourcés (isolation en bottes de paille et fibre de bois)

... intégré dans le site

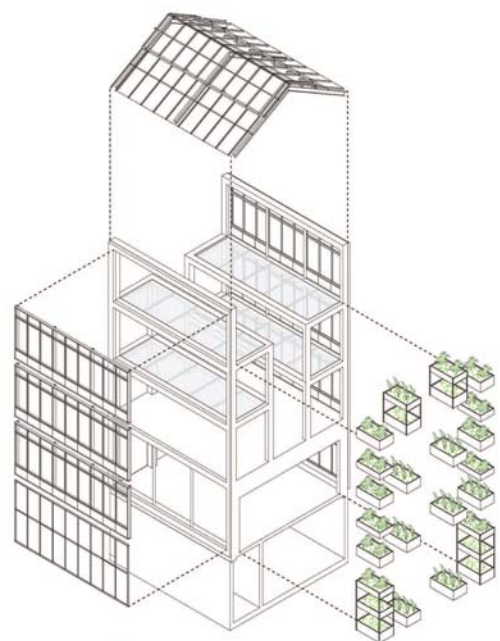
- > harmonie de hauteur : le bâtiment est articulé en un socle avec 2 ailes de niveaux de hauteur différents respectant ceux des bâtiments voisins (altimétries R+3 et R+6 réglées sur les gabarits de la Maison des retraités et du bâtiment K situé sur le pignon arrière de la future tour maraîchère)
- > harmonie des formes : composition rectangulaire à l'image des immeubles avoisinants
- > des espaces au RDC ouverts au public pour le partage et la pédagogie



Reduction des consommations
Gérer, stocker et redistribuer le vecteur «eau»



Energies renouvelables
Profiter des apports énergétiques solaires et ventiler pour éviter les effets de surchauffe le jour



Préfabrication
Penser un dispositif constructif axé sur la préfabrication des éléments (structure, façades, bacs, etc.) et créer de l'inertie pour restituer le surplus de calories emmagasiné la nuit

Principes d'utilisation du bâtiment

Une approche multi-sectorielle

La tour maraîchère sera une structure verticale sur plusieurs niveaux proposant plus de 1 000 m² de surfaces directement exploitables.

Le bâtiment accueillera différents espaces répondant aux différentes vocations du projet :

●●● LA CRÉATION D'UNE SERRE PÉDAGOGIQUE COMPRENANT :

> au rez-de-chaussée, un espace de réception permettant d'accueillir des groupes pour des ateliers ou formations et une serre pédagogique pour créer un lien réel avec le reste de l'exploitation

> à l'extérieur, un jardin pédagogique pour donner concrètement la possibilité aux publics de réaliser des travaux de plantation, de désherbage, de récolte.

●●● UN POINT DE VENTE

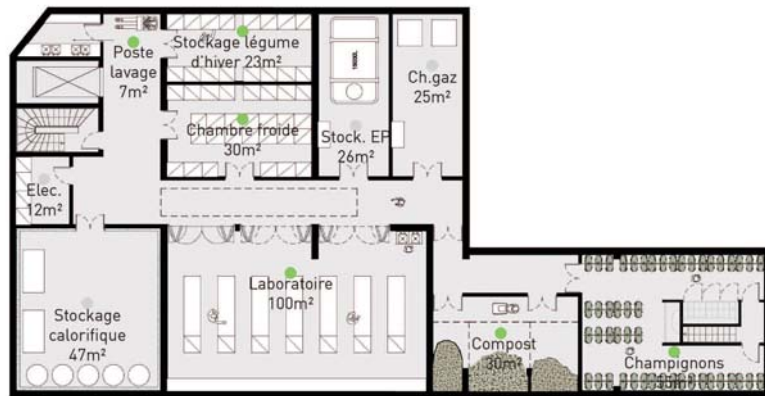
Soutenir et promouvoir des dispositifs de production alimentaire en filière courte, comme c'est le cas du maraîchage urbain, permet d'ancrer le projet dans le quotidien des habitants du quartier. La tour maraîchère de Romainville se fait vitrine de l'agriculture péri-urbaine d'Île-de-France en proposant aux usagers des produits locaux et des services au pied de l'édifice.

●●● DES ESPACES CONSACRÉS À L'EXPLOITATION VISANT UNE PRODUCTION AGRICOLE BIO-INTENSIVE DIVERSIFIÉE :

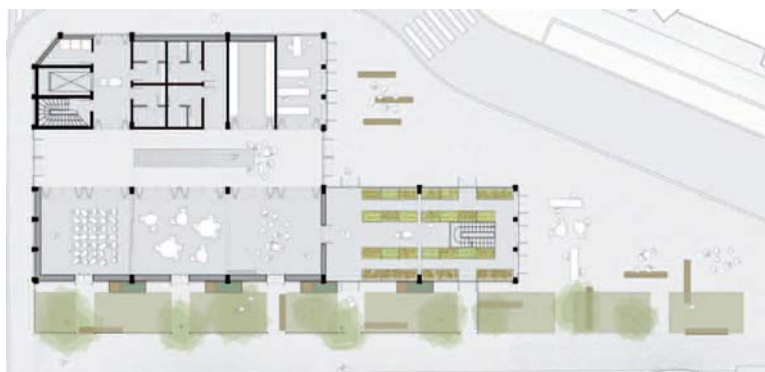
> l'activité maraîchère en bacs de culture dans les différents niveaux de la tour

> en sous-sol, une champignonnière et un laboratoire pour la germination des graines

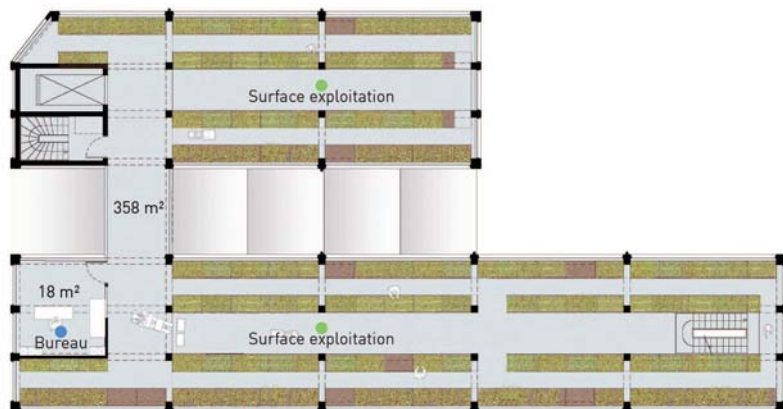
> à l'extérieur, une partie des jardins (espaces de pleine terre) accueillera de petits verger et un poulailler (qui joueront également un rôle paysager et pédagogique et permettront la production d'un fertilisant efficace).



PLAN DU SOUS-SOL



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE



PLAN D'UN NIVEAU D'ÉTAGE COURANT

Principes d'exploitation agricole

> L'activité maraîchère en bacs de culture

Les bacs de culture sur substrat organique sont des unités de production hors sol. Ces bacs ont été adaptés à la culture de plantes maraîchères à l'aide d'un travail sur les substrats, les matériaux employés ou encore le système d'irrigation. Ce type de culture est actuellement mis en place dans des structures de fermes sur les toits comme dans la structure commerciale de Brooklyn Grange à New York. En France, ce mode de culture en bacs, initié par AgroParisTech répond à une demande sociétale émergente associée à sa facilité de mise en place et à ses avantages environnementaux (production sur sol impropre à la culture par exemple) et économiques (peu d'investissement, coûts de fonctionnement relativement faibles).

> Un substrat issu à 100% de produits résiduaire organiques

Le substrat est issu de l'économie circulaire. Il s'agit d'un substrat développé par AgroParisTech et testé depuis plusieurs années sur des cultures maraîchères. Il est composé de produits résiduaire organiques urbains disposés en « lasagne » (c'est-à-dire en couches superposées) :

- Du bois raméal fragmenté (BRF),
- Du marc de café mycorhizé,
- Du compost de déchets verts.

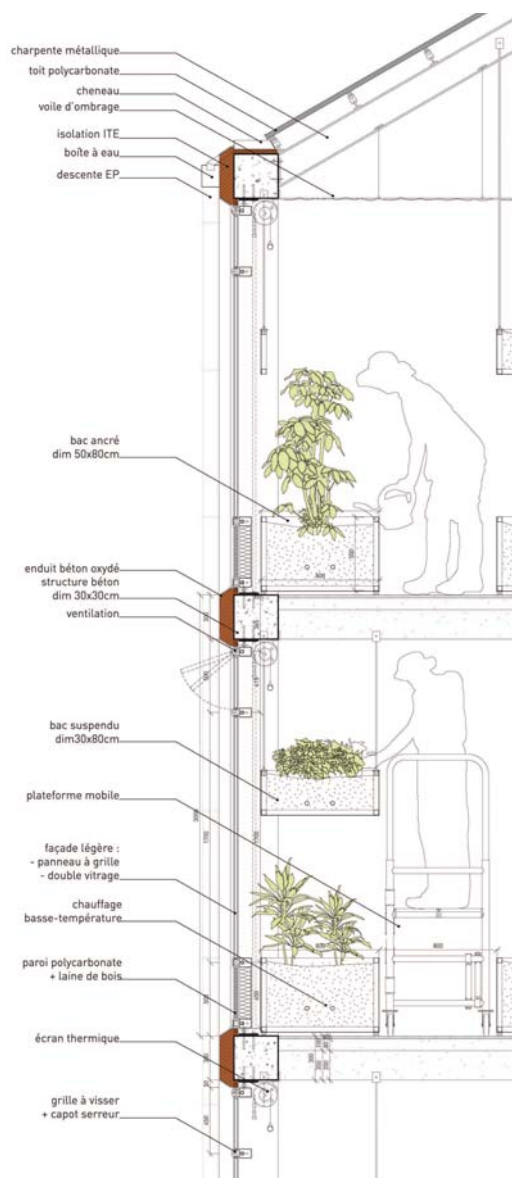
Ses avantages sont multiples : gratuité, légèreté, hauts rendements... L'objectif est de recréer un écosystème « sol » en favorisant la vie tellurique (champignons, vers de terre...).



> Un système de culture intégré et évolutif

La conception de la ferme urbaine de Romainville a été optimisée en intégrant de nombreux paramètres : problèmes de portance, diffusion de la lumière dans les étages, irrigation intégrée...

Les bacs de culture ont des profondeurs de substrat différentes (30 et 50 cm) et certains bacs sont agencés sur deux niveaux superposés. L'irrigation se fait au goutte-à-goutte avec un système programmable dont le débit est ajustable par zones de plantation nécessitant les mêmes apports.



> Modèle économique de l'exploitation maraîchère

Une étude de faisabilité complémentaire affinant le modèle économique de l'exploitation agricole va être menée en 2016, par l'association le Paysan Urbain qui a pour objet de promouvoir le développement durable notamment via une agriculture et une alimentation de qualité, équitable, écologique, locale et accessible. Pour cela l'association conceptualise, développe, installe et exploite des sites de production agricole urbains et vend les produits et services liés à ces sites.

Après la réalisation d'un test d'activité concluant en partenariat avec le réseau des Jardins de Cocagne en 2015, portant sur la production et la distribution de micro pousses (moutarde, chou rouge, radis pourpre, brocoli, pois vert et tournesol), l'association le Paysan Urbain ouvrira une ferme urbaine (sur un terrain en attente d'un projet d'urbanisme) à Romainville en mars 2016.

Cette ferme urbaine comprendra notamment une production sous serre de 300 m² de micro pousses et de la culture maraîchère à vocation pédagogique dans des bacs de culture.

L'objectif de l'étude de faisabilité est de définir et tester des hypothèses de configuration d'une exploitation d'agriculture urbaine de petite surface (c'est-à-dire autour de 1 000 m²). Pour cela, sera étudié la combinaison d'une production de produits à forte valeur ajoutée (ex : micro pousses, graines germées, pleurotes) avec une production maraîchère plus traditionnelle, ainsi que la vente de services liés (animations, formations, etc.).

Enfin, sera favorisé un mode de distribution en circuit court avec une partie de vente directe (sur le site ou les marchés de la commune) et une autre en vente indirecte (notamment auprès de restaurateurs tels que l'entreprise d'insertion BALUCHON-À table citoyens, déjà présente dans le quartier ou, pour des produits à très haute valeur ajoutée auprès de restaurants gastronomiques situés en petite couronne).

4/ La gouvernance du projet

Afin de réaliser ce projet nécessitant 4,6 millions d'investissement et d'accompagner plus largement l'agriculture urbaine à Romainville et ses développements pour promouvoir une alimentation durable, la ville a créé actuellement une fondation dédiée.

Cette fondation sera administrée par un Conseil d'administration, épaulé par un comité scientifique qui réunira les principaux partenaires financiers et techniques du projet.

5/ Le calendrier du projet

- **Dépôt du permis de construire**
Été 2016
- **Début des travaux**
Printemps 2017
- **Livraison**
Été 2018

6/ Conclusion

Le projet de Romainville est inédit, dans ses composantes comme dans sa gouvernance. Il apporte à travers sa multifonctionnalité une réponse sociale aux enjeux de sensibilisation à l'alimentation en créant des opportunités de partages et de rencontres des habitants autour d'un projet commun, une réponse écologique grâce à des installations performantes en terme environnemental et enfin une réponse économique à travers la création d'emplois diversifiés. Dans sa gouvernance, le projet d'agriculture urbaine à Romainville suppose la coordination de nombreux acteurs et partenaires, publics et privés, pour porter l'innovation au service d'un territoire et de ses habitants.

Entretien avec Corinne Valls, Maire de Romainville, Vice-Présidente du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis



Vous portez ce projet de tour maraîchère depuis plusieurs années. Pourquoi y êtes vous tant attachée ?

La Seine-Saint-Denis a longtemps été une terre agricole. Jusqu'à une période relativement récente, les communes de la petite couronne, et en particulier Romainville, ont vu perdurer des exploitations maraîchères de petite taille, assurant une partie de leur approvisionnement en primeurs. Au-delà de cette histoire avec laquelle Romainville doit renouer, il s'agit principalement de privi-

légier une alimentation saine en renforçant les circuits courts. Cette tour maraîchère permettra l'accès à une alimentation de qualité pour tous les citoyens. Lorsque le pouvoir d'achat diminue, les fruits et les légumes sont les premiers aliments à disparaître du régime alimentaire. De plus, ce projet générera une activité économique marchande, créatrice d'emplois pérennes et d'insertion professionnelle.

Comment impliquer les Romainvillois dans le projet d'agriculture urbaine ?

Je pense que c'est par la pédagogie que l'on fera prendre conscience aux Romainvillois que l'agriculture urbaine est une solution pour l'avenir, pour préserver l'environnement et lutter contre l'étalement urbain. La tour maraîchère accueillera donc une ferme pédagogique qui proposera des ateliers pour enfants et des formations pour adultes. Cette structure doit permettre aux habitants de découvrir et de s'approprier l'agriculture urbaine. Je ne suis pas inquiète à ce sujet puisque Romainville développe et accompagne déjà des projets liés à l'alimentation durable (Baluchon, le Paysan urbain, les confitures Re-Belle) ; ces projets rencontrent un vif succès auprès des Romainvillois.

Comment sera financée la construction de la tour ?

Pour réaliser ce projet, la Ville de Romainville va créer une fondation pour l'agriculture urbaine et ses développements afin de rechercher divers partenaires financiers, publics comme privés. Des projets d'agriculture urbaine se développent partout dans le monde, notamment en Amérique du Nord. Ça sera le rôle de cette fondation d'expliquer les avantages de l'agriculture urbaine ; il n'est pas difficile de convaincre de l'intérêt du projet mais les partenaires et institutions doivent soutenir l'investissement à l'innovation.